



# CHAMPIONNAT SEMI-TERRITORIAL D'ATHLETISME EN SALLE B/M TRIATHLON INDIVIDUEL ET EQUIPE

Mercredi 17 JANVIER 2024 à RENNES (35)

IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.

Avant chaque compétition territoriale

CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.



Le plan VIGIPIRATE étant relevé au niveau URGENCE ATTENTAT sur l'ensemble du territoire, les compétitions UGSEL sont interdites au public. SOYEZ VIGILANT

LIEU PRECIS :	Stade Robert Poirier Avenue du Professeur Léon Bernard 35000 RENNES
RENDEZ-VOUS:	9h30
DEBUT DE COMPETITION :	10h00 IMPERATIF
FIN DE COMPETITION :	Vers 16h30

#### LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT



# CE CHAMPIONNAT EST QUALIFICATIF AU CHAMPIONNAT NATIONAL



# CHAMPIONNAT SEMI-TERRITORIAL D'ATHLETISME EN SALLE B/M TRIATHLON INDIVIDUEL ET EQUIPE

Mercredi 17 JANVIER 2024 à RENNES (35)



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition régionale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel.

PUBLIC: Etablissements du 35 et 56

Date limite des championnats départementaux : Mercredi 20 décembre 2023

CSR de qualification des équipes : Jeudi 21 décembre 2023- 13h

LIEU: Stade Robert Poirier - RENNES

RESPONSABLES DE LA COMPETITION: Véronique BERTEL, Elodie LEMOINE, Arnaud PIGEON

A contacter en cas de souci le jour de la compétition

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION : Emmanuel GUERIN

Directeur régional de l'Ugsel Bretagne

Port: 06.87.10.21.65

REUNION JURY ADULTES ET JEUNES : 9h30 MISE EN PLACE DU JURY : 9h45

DEBUT DE COMPETITION : 10h00 IMPERATIF

FIN DE COMPETITION: 16h30

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.

## **LICENCES**

#### **LICENCE SPORTIVE**:

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.

En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE et présentation sous forme matérialisée avec photo ou numérique sur Ugselnet lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

#### **LICENCE IAS (Intervenant AS):**

Tous les IAS doivent être en possession de leur licence.

#### LICENCE ENCADRANT:

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (=personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo, ou numérique sur Ugselnet, et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

#### Pour obtenir cette licence:

- ▲ La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :
  - https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/ANNEXE%203%20-%20Honorabilit%C3%A9%20-%20Demande%20licence%2023%2024%20.pdf

### **JURY**

- = Pour le bon déroulement de la compétition, et pour avoir une rotation entre adultes, il faut un minimum de 30 enseignants. Si chacun ne joue pas le jeu de l'inscription en tant que jury, il n'y aura pas de rotation possible. Pour assurer l'organisation de la compétition, il est demandé aux établissements participants de respecter la règle suivante :
  - \* 1 équipe ou de 15 élèves = 1 juge
  - \* 2 équipes ou de 15 à 29 élèves = 2 juges
  - \* =ou>3 équipes ou à partir de 30 élèves = 3 juges

Si l'application de cette règle ne permet pas d'atteindre le nombre de juges nécessaire au bon déroulement de la compétition, chaque enseignant présent sera intégré au jury, prévoir crayon et chronomètre.

- = <u>JEUNES OFFICIELS</u>: Pour toutes les formules de compétitions par équipes qualificatives aux championnats nationaux, l'établissement ayant une ou plusieurs équipes engagées à un championnat territorial doit <u>obligatoirement</u> présenter un JEUNE JUGE SCOLAIRE ayant reçu une formation UGSEL officiellement validée, pour faire partie du jury.
- = **COMPOSITION DU JURY**: Chaque enseignant doit s'inscrire et inscrire ses JO pour le :

vendredi 12 JANVIER 2024

en cliquant sur le lien suivant : 24ATHLE SALLE BM RENNES COMPOSITION JURY.xlsx

Bien inscrire les NOMS et le SIGLE de l'établissement.

## **USPORT**

Les qualifications individuelles et équipes au championnat territorial sont effectuées par les comités.

Les équipes constituées (en automatique) lors des départementaux seront les mêmes lors du championnat régional sauf si changements dans l'équipe. Dès lors, les intervenants AS peuvent y avoir accès dans leur espace personnel au niveau de Championnat « UGSEL BRETAGNE ».\*

(Autrement dit : pas d'équipe automatique au championnat régional)

#### **QUALIFICATIONS INDIVIDUELLES:**

Pour toutes les catégories, sont automatiquement qualifiés les athlètes ayant totalisé **55 POINTS** lors des championnats départementaux.

En fonction du nombre d'athlètes automatiquement qualifiés, la CSR se réserve le droit de baisser ce minima.

#### **QUALIFICATIONS EQUIPES:**

La qualification automatique des équipes est fixée à **220 POINTS** réalisés lors des championnats départementaux ou **3 EQUIPES/CATEGORIE/COMITE**.

En fonction du nombre d'équipes automatiquement qualifiées, la CSR se réserve le droit de baisser ce minima. Chaque comité départemental informe ses établissements.

#### \*SUPPRESSION OU MODIFICATION DE PARTICIPATION INDIVIDUELLES ET EQUIPES :



- = Qu'elles soient individuelles : changement d'épreuves,
- = Ou par équipes : modification de la composition,

Les suppressions ou modifications pourront être effectuées sur Usport au niveau territoire jusqu'au lundi 15 JANVIER 2024 – 23h55.

#### **DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au NIVEAU TERRITORIAL:**

Les demandes de qualifications exceptionnelles au championnat territorial doivent être traitées par les responsables départementaux (dépôt le jour de la compétition départementale au plus tard).

Les qualifications exceptionnelles acceptées seront transmises par les comités au niveau territorial via Usport, comme les qualifications « normales ».

# **COMPETITION: GESTION & DEROULEMENT**

Horaire des épreuves : Voir document spécifique.

Nombre d'essais : 4 en longueur / triple saut / poids

3 en hauteur et perche

#### **Divers**:

- \* Arriver à la salle au minimum 45 mn avant le début des épreuves.
- \* Seules les chaussures à pointes de <u>6 mm maxi</u> sont autorisées pour toutes les épreuves.
- \* Pas de chaussures à pointes dans les tribunes, escaliers, vestiaires ni toilettes. Seulement sur la piste.
- \* Seuls les athlètes en concours ou en courses, ainsi que les jurys jeunes (munis de leur tee-shirt, peuvent être sur la piste. Les supporters et/ou athlètes en attente doivent être dans les tribunes.
- \* L'utilisation du matériel de musculation situé autour de la piste est strictement interdit.
- \* Pas d'arrêt des épreuves pour le repas.
- \* Il est STRICTEMENT INTERDIT de MANGER SUR LES AIRES DE COMPETITION.

#### **DISCIPLINE - PROPRETE:**

PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'UGSEL Bretagne,

TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.

#### **DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL:**

NOUVEAU: Les formulaires de demande de qualification exceptionnelle sont à remplir en ligne auprès de l'Ugsel Nationale au plus tard pour le 24/01/2024 avec des justificatifs. >>>La procédure à suivre vous sera communiquée par mail lors de la publication des résultats du championnat territorial.



# **COMPETITION NATIONALE**



Date limite des championnats territoriaux : Mercredi 24 janvier 2024
Commission de qualification : Jeudi 24 janvier 2024

DATE: (7) 8 FEVRIER 2024 (jeudi)

LIEU: RENNES (35)

AMPLITUDE HABITUELLE: 1 jour de compétition

#### **QUALIFICATIONS:**

La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les minima individuels et les points des dernières équipes qualifiées.

Voir le règlement sur le site internet de l'Ugsel nationale.

#### **DEMANDE DE QE:**

Toutes les informations sont sur le site de l'Ugsel Nationale : https://www.ugsel.org/2023-2024-triathlon-dathletisme-en-salle-bm

#### **PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL:**

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

#### **DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL:**

Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :

- 1- La circulaire du championnat,
- 2- Le programme du championnat,
- 3- La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.

Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.

NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national. Se rapprocher de son Ugsel départementale ou d'autres établissements participants.

<u>Secrétariat UGSEL Bretagne</u>: 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01 Tél: 02.96.21.06.30 - Courriel: <u>ugsel.bretagne@e-c.bzh</u> – Site: http://www.ugsel-bretagne.org Ugsel nationale – Site: http://www.ugsel.org